

Extension du quai de Radicatel

Le terminal de Radicatel situé sur la commune de Saint-Jean-de-Folleville (76) est un site stratégique pour le développement économique à l'échelle régionale. Des études menées, notamment en partenariat avec Caux Seine Agglo, ont confirmé le potentiel et l'attractivité de ce terminal mais aussi la nécessité de le moderniser afin de permettre son développement.



- Direction territoriale de Rouen -
Publié le 20 Janvier 2021

L'activité du terminal de Radicatel


Radicatel développe aujourd'hui les trafics de conteneurs (ligne régulière Streamlines Europe Antilles), de colis lourds (éoliennes) et de vracs solides. En 2020, le terminal de Radicatel a traité près de 300 000 tonnes de marchandises pour moitié conteneurisées.





Les opportunités et atouts de développement du terminal :

- › Le Shortsea : le développement de liaisons directes entre l'Irlande, la Grande Bretagne et l'Europe du Nord continentale sont à l'étude actuellement
- › Les cargaisons mixtes conteneurs/conventionnel (niche carriers) : les armements spécialisés recherchent des terminaux portuaires plus flexibles que les grands terminaux à conteneurs, qui sont moins bien adaptés aux contraintes opérationnelles de ce type de cargaison
- › La localisation et le mode d'exploitation du terminal : Radicatel répond au besoin des niches carriers qu'ils ne peuvent satisfaire ailleurs sur l'axe Seine et plus généralement dans la Région Normandie.
- › La construction d'une usine de production d'hydrogène à Port-Jérôme - le projet H2V Normandy - et la création d'une station terrestre multi-carburants vont permettre d'offrir de nouveaux services. A terme, le site de Radicatel devrait pouvoir proposer l'avitaillement en nouveaux carburants pour le transport fluvial, voire le transport maritime.

Pour répondre à ces demandes potentielles, le terminal de Radicatel doit par conséquent impérativement se moderniser et adapter ses capacités nautiques, en cohérence avec le [Programme d'amélioration des accès maritimes du port de Rouen](#) .

Le projet

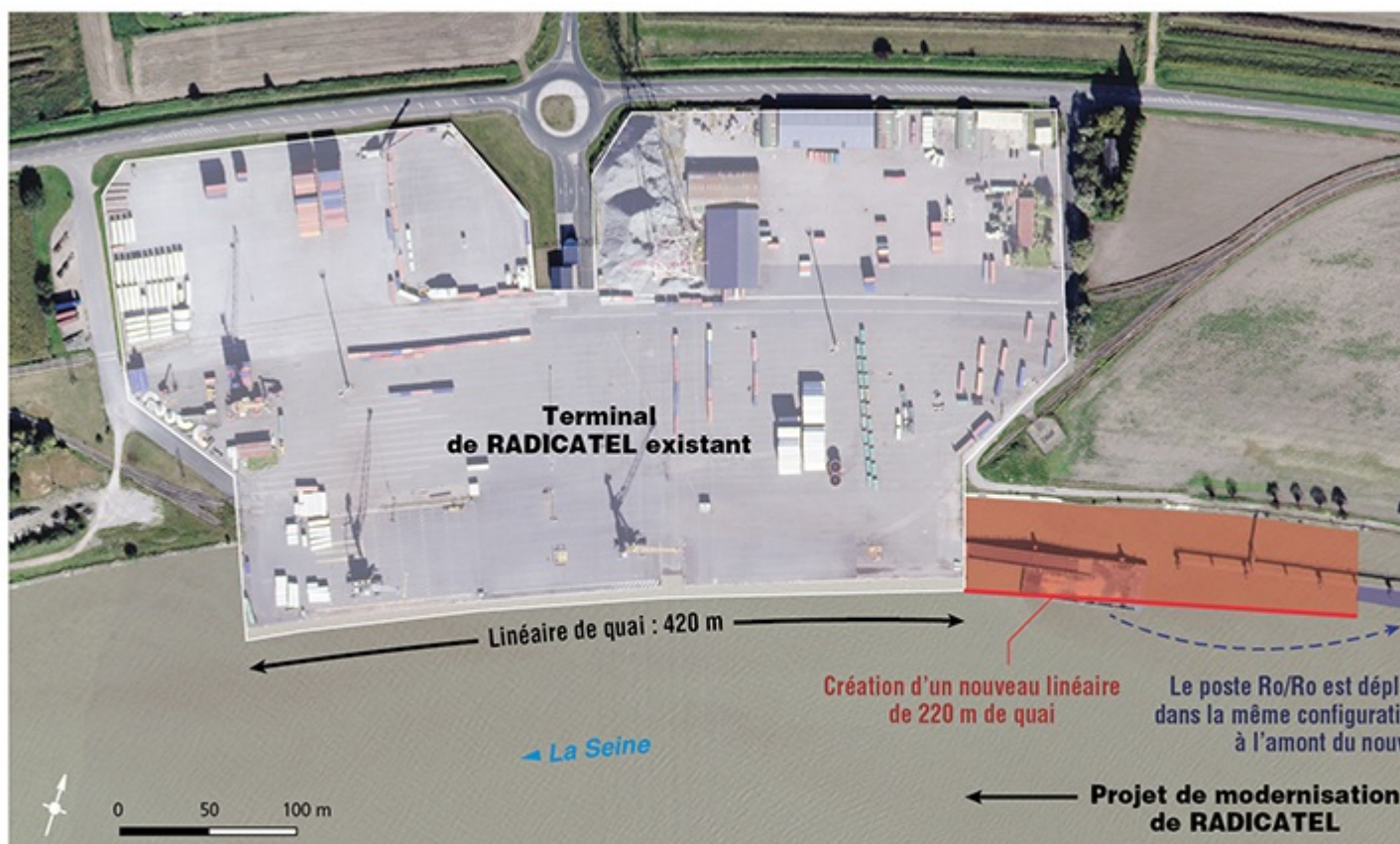
Ce projet de développement vise à augmenter les capacités d'accueil, de manutention et

URL of the page: <https://www.haropaports.com/fr/rouen/extension-du-quai-de-radicatel>

□ de stockage des marchandises chargées et déchargées à Radicatel, en portant le nombre de mètres linéaires du quai de 420 à 640.

Ce projet s'inscrit par ailleurs totalement dans le prolongement des travaux qui ont été menés ces dernières années dans la cadre du [Programme d'amélioration des accès maritimes du port de Rouen](#) [↗](#), dans la mesure où la souille de ce futur quai sera au gabarit du chenal approfondi (soit 11.30m de tirant d'eau à la descente).

Ainsi, les clients implantés autour du terminal de Radicatel pourront bénéficier de capacités nautiques de premier plan.



Carte du projet d'extension du quai de Radicatel

Le coût et financement du projet

Le montant des travaux est évalué à 17,20 M€ HT, financés par la direction territoriale de Rouen, l'Etat et la région Normandie.

Le calendrier du projet



La concertation sur le projet

En vertu de l'article L.121-17 du Code de l'Environnement, la direction territoriale de Rouen prend conjointement l'initiative d'organiser une concertation préalable du public selon les modalités librement fixées et dans le respect des articles L.121-16 et R.121-19 et suivants du même Code.

Cette concertation permettra de faire remonter les enjeux de ce projet portés par les riverains et les parties prenantes de façon à les intégrer en amont dans la conception du projet.

► Concertation préalable du public du 1er au 31 mars 2021 :

Contribuez à la réflexion autour de ce projet de la direction territoriale de Rouen en laissant vos idées et commentaires via le formulaire de concertation. Le dossier de concertation et des registres seront également mis à disposition du public aux mairies de Saint-Jean-de-Folleville, Lillebonne et Port-Jérôme-sur-Seine, à la maison de l'intercommunalité Caux Seine Agglo ainsi que dans les bureaux de la direction territoriale de Rouen à Saint-Jean-de-Folleville et à son siège social à Rouen.

A l'issue de la concertation (du 1er au 31 mars 2021), un bilan sera rendu public avec une synthèse des observations, les propositions présentées, les évolutions du projet résultant de cette concertation.

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE DU PUBLIC

En application des articles R121-19 et R121-20 du code de l'envi

Projet d'extension du Quai de Radicatel (Saint-Jean-de-Folleville)

Objet de la concertation

Afin de développer le trafic sur l'aval de son territoire, HAROPA - Port de Rouen (Grand Port Maritime de Rouen) souhaite le quai de Radicatel situé sur la rive droite de la Seine, sur la commune de Saint-Jean-de-Folleville en Seine-Maritime (7 Ce projet de développement du quai de Radicatel vise à augmenter les capacités d'accueil, de manutention et de sto marchandises chargées et déchargées à Radicatel, en portant le nombre de mètres linéaires du quai à 640.

L'objectif du projet d'extension est à la fois de sécuriser le trafic conventionnel et conteneurisé existant et de pe développement de lignes Shortsea.

Le projet d'extension du quai de Radicatel entre dans le champ des opérations soumises à demande d'a environnementale au titre de la nomenclature de l'article R.214-1 du Code de l'Environnement.

En complément et en vertu de l'article L121-17 du code de l'environnement, HAROPA - Port de Rouen prend l'initiative d'une concertation préalable selon les modalités librement fixées et dans le respect des articles L121-15-1 à L121-17 et R121-24 du même code.

Garant

Aucun garant n'a été désigné pour cette concertation.

Durée de la concertation

La concertation préalable du public aura lieu du 1^{er} au 31 mars 2021.

Modalités de la concertation

Le dossier de concertation préalable comprend :

- les objectifs et caractéristiques principales du plan, programme ou projet, y compris, pour le projet, son coût estimatif ;

URL of the page: <https://www.haropaports.com/fr/rouen/extension-du-quai-de-radicatel>

- le cas échéant, le plan ou le programme dont il découle ;
- la liste des communes correspondant au territoire susceptible d'être affecté ;
- un aperçu des incidences potentielles sur l'environnement ;
- une mention, le cas échéant, des solutions alternatives envisagées.

Des registres de concertation préalable seront mis à disposition du public pour lui permettre de s'exprimer. Le dossier de concertation ainsi que les registres seront disponibles au siège de HAROPA - Port de Rouen, dans les locaux de son Service Territorial de Saint-Jean-de-Folleville, ainsi que dans les mairies des communes concernées par le projet à compter du 1^{er} mars 2021.

HAROPA - Port de Rouen (Siège)
34 boulevard de Boisguilbert
76022 Rouen

HAROPA - Port de Rouen (Service Territorial)
Route Industrielle et Portuaire de Radicatel
76170 Saint-Jean-de-Folleville

Mairie de Saint-Jean-de-Folleville
8 Rue de l'Église
76170 Saint-Jean-de-Folleville

Mairie de Lillebonne
Esplanade F Mitterrand, Rue Thiers
76170 Lillebonne

Mairie Port-Jérôme-sur-Seine
B.P. 29 Notre-Dame-de-Grâce
76330 Port-Jérôme-sur-Seine

Caux Seine Agglo
Maison de l'Intercommunalité
Allée du Câtillon
76170 Lillebonne

Le dossier de concertation préalable du public sera également consultable sur la plateforme accessible à tous où chacun pourra s'exprimer :

www.haropaport.com/fr/rouen/extension-du-quai-de-radicatel

A l'issue de la concertation, le bilan de cette concertation sera rendu public (synthèse des observations, propositions présentées, évolutions du projet résultant de ladite concertation) et mis en ligne sur le site internet indiqué ci-dessus.

